

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE  
COMMUNE DE FONTEVRAUD L'ABBAYE  
CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FÉVRIER 2015

L'an deux mille quinze, le 18 Février 2015, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Fontevraud l'Abbaye, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Madame Régine CATIN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Date de convocation des membres : 06 Février 2015

Date de l'affichage à la porte de la Mairie : 16 Février 2015

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Régine CATIN, Maire – Patrice VÉRITÉ, 1<sup>er</sup> Adjoint – Fabienne RANGER, 2<sup>ème</sup> Adjoint – Mr Philippe BOURGEOIS, 3<sup>ème</sup> Adjoint – Sandrine LION, 4<sup>ème</sup> Adjoint – Martine BAUDOT – Éric BEC – Louissette TRICHET – Fabien LAURENT – Anne-Marie GERVAIS – Brigitte DURAND – Antoine FONT – Carole CHEVREUX – Marie-Paule FOUACHE conseillers municipaux.

Pouvoir : Gilles BURNEAU vers Antoine FONT – Patrick DUVIC vers Patrice VÉRITÉ – Véronique RÉTIF vers Philippe BOURGEOIS – François JOST vers Brigitte DURAND

Absent excusé : Hans MAZILLER

Secrétaire de séance : Mr Philippe BOURGEOIS

---

Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 14 Janvier 2015

### 1 – Élection d'un conseiller communautaire et d'un suppléant

Pour les 9 communes ayant perdu un siège, les représentants de la commune sont élus par le conseil municipal parmi les conseillers communautaires sortants au scrutin de liste à un tour. Toutefois, il n'y a pas lieu à scrutin de liste dans ces communes puisqu'elles ne disposent plus que d'un seul siège de conseiller communautaire.

Il s'agit donc d'une délibération faisant état de **l'élection** du conseiller communautaire **puis** de l'élection du suppléant

#### CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES SORTANTS :

Mme Régine CATIN – Mr Patrice VÉRITÉ

Les communes ne disposant que d'un siège procèdent également à l'élection d'un suppléant

#### I) ELECTION DU CONSEILLER

##### PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Après vote à mains levées, les résultats s'établissent ainsi :

Nombre de conseillers : 14

Nombre de votants : 18

Majorité absolue : 10

Nom et Prénom (ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres
Patrice VÉRITÉ	18	Dix-huit

Mr Patrice VÉRITÉ, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé conseiller communautaire.

## II) ELECTION DU SUPPLEANT

### PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Après vote à mains levées, les résultats s'établissent ainsi :

Nombre de conseillers : 14

Nombre de votants : 18

Majorité absolue : 9

Nom et Prénom (ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres
Régine CATIN	18	Dix-huit

Mme Régine CATIN, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamée conseillère suppléante.

## 2 – RAPPORT D'ACTIVITÉS 2013 DE LA CASLD

Conformément à la loi n° 99-586 du 12 Juillet 1999 (article 40) relative au renforcement et la simplification de la coopération intercommunale, parue au Journal Officiel du 13 Juillet 1999,

En application de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le rapport d'activités 2013 de la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement a fait l'objet d'une communication au Conseil Municipal de la commune de FONTEVRAUD L'ABBAYE, en sa séance publique du 18 Février 2015, au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale ont été entendus.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré (pour : 18 ; contre : 0 ; abstention : 0) ;

‣ APPROUVE le rapport d'activités 2013 de la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement.

## 3 – TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE DE L'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DES COMMUNES VERS LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION « SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT »

Le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique du Maine et Loire (SDTAN) a été validé par l'assemblée départementale fin 2013.

Ce schéma a comme objectif de définir les modalités de mise en oeuvre du Très Haut Débit dans le département du Maine-et-Loire. Il prévoit en particulier une première phase de déploiement pour répondre aux besoins immédiats des usagers en matière de débit Internet, et pour préparer le déploiement généralisé de la fibre optique.

Chaque EPCI validera un schéma d'aménagement local (cibles, priorités, délais, montants financiers) pour son propre territoire. Chaque EPCI sera contributeur pour son

propre territoire. La participation du Département devrait se faire au travers des contrats de territoire. La participation de la Région est en cours de négociation avec le Département.

Le pilotage de l'Aménagement Numérique ne peut se faire qu'à l'échelle départementale pour pouvoir prétendre aux financements de l'État (Fonds national pour la Société Numérique) et aux fonds européens (FEDER).

La gouvernance proposée par le Département repose sur la création d'un Syndicat Mixte ouvert pour gérer la compétence citée en objet. Ce syndicat, dont les statuts sont en cours de rédaction, sera composé des 30 EPCI du Maine-et-Loire, du Département et de la Région.

En ce sens la Communauté d'Agglomération « Saumur Loire Développement)» a donné son accord de principe pour une adhésion à ce nouveau syndicat sachant qu'elle devra se prononcer ultérieurement sur les statuts de ce dernier, la désignation de ses délégués et les incidences financières de cet engagement.

Lors du Conseil Communautaire du 11 décembre 2014, la Communauté d'Agglomération « Saumur Loire Développement» s'est également dotée, au titre de ses compétences facultatives, de la compétence en matière d'établissement et d'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques prévue au I de l'article L.1425-1 du Code général des collectivités territoriales.

Aussi,

Vu la loi n° 99-56 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1425-1, L. 5211-17 et L. 5216-7,

Vu l'avis favorable du Bureau de la Communauté d'Agglomération « Saumur Loire Développement » du 4 décembre 2014

Vu la délibération n° 2014/188 DC prise par le Conseil de la Communauté d'Agglomération « Saumur Loire Développement en date du 11 décembre 2014,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré** (pour : 18 ; contre : 0 ; abstention : 0)

**Approuve** le transfert à la Communauté d'Agglomération « Saumur Loire Développement, au titre de ses compétences facultatives, de la compétence en matière d'établissement et d'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques prévue au I de l'article L. 1425-1 du code générale des collectivités territoriales ;

**Approuve** la modification subséquente des statuts de la Communauté d'agglomération

**Approuve** le principe d'adhésion de la Communauté d'agglomération au Syndicat mixte ouvert

**Charge le Maire** de transmettre cette délibération au Représentant de l'Etat et au Président de la Communauté d'Agglomération « Saumur Loire Développement», sachant que la compétence au titre de l'article L.1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales sera effective dès la prise de l'arrêté préfectoral à intervenir

#### 4 - Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, d'électricité, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique et de l'adhésion à ce groupement

Vu la directive européenne 2009/73/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 concernant des règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

Vu la directive européenne 2009/72/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 concernant des règles communes pour le marché intérieur d'électricité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 8-VII-1°,

Vu le Code de l'énergie et notamment ses articles L. 441-1 et L. 441-5,

Vu la loi n°2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation,

Vu la délibération du Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire (SIEMML) en date du 20 mai 2014,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de *la commune de FONTEVRAUD L'ABBAYE* d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, d'électricité, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique pour ses besoins propres,

Considérant que le SIEMML entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (pour : 18 ; contre : 0 ; abstention : 0) ;  
Article 1 : - Approuve l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, d'électricité, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique coordonné par le SIEMML en application de sa délibération du 20 mai 2014.

Article 2 : Approuve l'adhésion de *la commune de FONTEVRAUD L'ABBAYE* au groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, d'électricité, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique.

Article 3 : La participation financière de *la commune de FONTEVRAUD L'ABBAYE* est fixée et révisée conformément à l'article 7 de l'acte constitutif.

Article 4 : - Autorise *Madame Régine CATIN, MAIRE*, à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

#### 5 - Dénomination de la place de la Fraternité

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment l'article L2121-29 ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de délibérer sur la dénomination des rues, des places publiques et des bâtiments publics ;

Considérant qu'en 2010, un arbre a été planté par les enfants de l'école sur cet espace pour honorer la Mémoire des Déportés de la Seconde guerre mondiale, et que la plaque place de la Fraternité a été posée en présence des Élus, des enfants des écoles et des représentants des Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation le 09 Avril 2010.

Considérant la construction d'une habitation sur la parcelle 1363 et la possibilité d'une deuxième construction sur la parcelle 1356 dont les accès se feront par cette place,

Il convient, pour faciliter leur repérage, le travail des préposés de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses de ces immeubles et de procéder à leur numérotation.

Sur la proposition de Madame le Maire ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (pour : 18 ; contre : 0 ; abstention : 0) ;

- ▶ DECIDE d'attribuer le nom de « Place de la Fraternité » à la Place située face à la place des Noyers, d'après les plans annexés (entre les points A, B, C et D) ;
- ▶ DECIDE d'attribuer le numéro 1 aux parcelles D 1357, 1358 et 1363, le numéro 2 à la parcelle 1356.

## 6 – QUESTIONS DIVERSES

### - VENTE DE LA TABLETTE TACTILE : (DCM N°6)

Au mois d'Août 2013, il a été décidé d'acheter une tablette tactile pour prendre des notes lors des différentes réunions. Toutefois, celle-ci ne sert pas au secrétariat qui préfère remplacer l'ordinateur portable qui est obsolète.

Madame le Maire se propose d'acheter à la commune cette tablette tactile à son prix coûtant, à savoir 244 € HT, soit 292.80 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré ;

- ▶ ACCEPTE la proposition de Mme le Maire concernant l'achat de la tablette tactile à prix coûtant soit 292.80 € TTC.

- Madame le Maire propose à Carole CHEVREUX de faire part au conseil municipal du

### COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MAISON DE RETRAITE ALIENOR D'AQUITAINE DU 30 JANVIER 2015

*En présence de Mr GOULET, Président du Conseil D'Administration, Mr GAGER, Directeur, Mr Le Receveur, et les membres représentant les dix communes (pour FONTEVRAUD L'ABBAYE Mr MONS Jean-Pierre et Mme CHEVREUX Carole).*

### I – Location des 12 logements

*Il sera fait un budget annexe pour la facturation des services destinés aux locataires des 12 logements (restauration, lingerie, appel malade).*

*L'office (Maine et Loire Habitat) donnera une participation pour l'entretien des espaces verts (400 € HT/an) et des parties communes (1600 € HT/an).*

*Il est possible de se restaurer sur place ou prendre des plats à emporter.*

*Même service pour la lingerie.*

*Après discussion entre les membres, il a été décidé :*

*Plat à emporter : déjeuner 6 € dîner 3,50 €*

*Consommé sur place : déjeuner 8 € dîner 5 €*

*Lingerie (au kg) : avec dépôt en blanchisserie : 2,30 € et 2,70 € avec enlèvement.*

## II- Finances

*Point sur les finances 2014*

*Plan pluriannuel 2015-2018 pour emprunt*

*Il sera contracté un prêt de 550.000 € auprès du CREDIT FONCIER DE FRANCE pour une durée de 10 ans, au taux de 2,05 % avec cautionnement des 10 communes*

*Chaque commune cautionne à hauteur de 10 % soit 55.000 €*

*La commune de FONTEVRAUD L'ABBAYE devra cautionner pour un montant de 55.000 € et prendre une délibération dans ce sens. Cette délibération sera fournie par le Crédit Foncier.*

*Ce prêt servira à l'agrandissement, la rénovation des chambres (sur 6 ans coût de réfection de chaque chambre 20.000 €) chambre pour famille et rénovation du pôle médical.*

## III - Absentéisme 2014

*Il a été fait un point sur l'absentéisme. (taux élevé).*

*Prochaine réunion : avril 2015*

### - MARCHÉ PLACE DU 8 MAI : accueil d'un FROMAGER

Mr COURJEAULT Sébastien de Saint-Clair (86), fromager, a demandé un emplacement sur le marché du mercredi matin. Accord unanime des Conseillers municipaux. Proposition est faite d'afficher les horaires et l'emplacement du marché dans les vitrines communales.

### - LOCATION DE TERRES AGRICOLES / BAIL VERBAL/ APPARTENANT A LA COMMUNE DE FONTEVRAUD L'ABBAYE ET SITUÉES EN RÉSERVE FONCIÈRE COMMUNALE (DCM N°7)

Madame le Maire expose que les parcelles agricoles encore cultivées par des exploitants agricoles (sans bail écrit) et destinées à des réserves foncières pour la Commune, donnent lieu au recouvrement des loyers agricoles correspondants. Voir annexe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le montant de ces loyers
- Charge Madame le Maire d'en effectuer le recouvrement.

### - Versement d'un fonds de concours au SIEMML pour les opérations d'extension de l'éclairage public (hors secteurs d'habitations et d'activités). Opérations DEV 140-14-59 (DCM N°8)

Remplacement du candélabre n° 234 impasse des Moulins.

VU l'article L5212-26 du CGCT,

VU la délibération du Comité Syndical du SIEMML en date du 12 octobre 2011 arrêtant le règlement financier applicable en 2014.

VU la délibération du Comité Syndical du SIEMML en date du 10 Décembre 2013 arrêtant la liste des opérations d'effacement des réseaux basse tension électrique et d'éclairage public,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 :

- La commune de FONTEVRAUD L'ABBAYE par délibération du conseil municipal en date du 18 Février 2015 décide de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEMML pour l'opération suivante :
- Réparation du réseau de l'éclairage public
  - ☞ montant de la dépense : 1 316,19 euros HT
  - ☞ taux du fonds de concours : 75 %
  - ☞ montant du fonds de concours à verser au SIEMML : 987,14 euros HT

Les modalités de versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEMML le 12 Octobre 2011.

ARTICLE 2 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 3 :

Le Président du SIEMML,

Le Maire de la commune de Fontevraud-l'Abbaye

Le Comptable de la commune de Fontevraud-l'Abbaye

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Point sur les travaux

*Rue Robert d'Arbrissel* : Les délais sont respectés, toutefois, un problème de largeur de joint (trop large) est constaté sur le côté gauche de la rue, en remontant vers l'avenue du 11 Novembre. Il a été demandé au maître d'œuvre d'intervenir auprès de l'entreprise HARDOUIN afin de remédier à ce problème. Il sera aussi demandé de bien veiller au joint de dilatation au seuil des habitations et des commerces. La place Bernard Triquier sera terminée en fin de semaine 8. Le parking du 8 Mai a été refait car le matériau utilisé n'était pas le bon : il a gelé, hors, il avait été précisé que celui-ci devait résister au gel pour éviter la boue. Cette réfection est à la charge de l'entreprise HARDOUIN. Les emplacements engazonnés ont été réensemencés.

*Tracteur communal* : Le devis concernant la remise en état du tracteur n'a toujours pas été remis par l'entreprise LETAIN. Cependant, Mme le Maire a eu la semaine passée un entretien avec M. LETAIN qui lui a indiqué que le montant des travaux ne devrait pas dépasser 7000€TTC.

*Urbanisation rue Robert d'Arbrissel* : Suite à la réunion du 18 Février 2015, en présence de M. HEGRON et BERTHOME de la DDT et de M. MUEL du CG, d'une des riverains de la rue et les Élus de FONTEVRAUD L'ABBAYE référents sur de ce dossier, il a été décidé la création d'un comité de pilotage et l'élargissement du périmètre de la zone concernée. Une nouvelle réunion pour la finalisation du cahier des charges afin de recruter un bureau d'étude a été programmée le 23 Mars 2015 à 14h30 en mairie.

*Entrée Nord* : Sept dossiers de candidature ont été reçus concernant l'étude sur l'aménagement de cette portion de la RD947. Suite à l'analyse des offres du 18 Février 2015, la commission d'appel d'offres a retenu un candidat. Les courriers de refus des six

autres candidatures seront envoyés en fin de semaine. La notification au candidat retenu sera envoyée 10 jours plus tard selon la réglementation en vigueur.

*Service instruction droit des sols* : Suite à l'arrêt de l'instruction des documents d'urbanisme par la DDT, le Grand Saumurois propose aux communes adhérentes à SAUMUR AGGLO un projet de convention pour l'instruction du droit du sol (voir dossier en pièce jointe). A suivre.

*Hommage à Mr Henri BEAUGÉ* : Sur proposition de Madame le Maire, sa date de naissance, celle de son décès ainsi que sa fonction de premier Directeur au sein de l'Abbaye Royale seront inscrits sur une nouvelle plaque commémorative, en remplacement de celle posée en indication de la rue qui porte son nom. Elle propose qu'un hommage lui soit rendu sur place en présence des représentants de l'Abbaye Royale, de la Région et des élus communaux qui l'ont côtoyé, suite au Conseil d'administration du Centre Culturel de l'Ouest, le 26 Mars 2015 à 15 heures.

*Élections Départementales* : Un tableau de présence a été fourni aux membres du Conseil municipal pour le 1<sup>er</sup> tour, soit le 22 Mars 2015. A compléter aussi pour le second tour si besoin.

*Dates à retenir :*

- ▶ 25 Février 2015 : Réunion publique « cavités » avec SAUMUR AGGLO, 19h30 au FYD
- ▶ 03 Mars 2015 : CCAS, 18h30 en mairie
- ▶ 04 Mars 2015 : Réunion conseils municipaux des 6 communes, 20h30 au FYD
- ▶ 08 Mars 2015 : Après-midi récréative des aînés de la commune, 15h00 au FYD
- ▶ 16 Mars 2015 : Commission finances, 20h30 en mairie
- ▶ 22 Mars 2015 : Élections départementales
- ▶ 23 Mars 2015 : CoPil logements vacants rue Robert d'Arbrissel, 14h30 en mairie
- ▶ 25 Mars 2015 : Vote du budget 2015 du CCAS, 20h00 en mairie
- ▶ 25 Mars 2015 : Vote du budget 2015 en présence du Comptable public, 20h30 en mairie
- ▶ 29 Mars 2015 : Élections départementales